

Département de l'Ain
Commune de CRUZILLES LES MEPILLAT

date de dépôt : 20/03/2025
demandeur : Monsieur CALBA Joel
pour : Remplacement d'un portail et d'un portillon et
destruction d'un muret en mauvais état
adresse terrain : 6 Lotissement le Village 01290 Cruzilles-lès-
Mépillat

Le Maire
à
Monsieur CALBA Joel
6 Lotissement le Village
01290 CRUZILLES LES MEPILLAT

DÉCISION TACITE D'OPPOSITION

à une déclaration préalable
au nom de la commune

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 20/03/2025, pour un projet de remplacement d'un portail et d'un portillon et destruction d'un muret en mauvais état situé 6 Lotissement le Village à Cruzilles-lès-Mépillat (01290), enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Par lettre du 04/04/2025, je vous ai informé que votre dossier était incomplet et que les pièces manquantes devaient être adressées à la mairie dans un délai de trois mois à compter de sa réception (accusé réception en date du 09/04/2025).

Or, il s'avère que vous n'avez pas fait parvenir, dans le délai indiqué, les pièces ou indications manquantes en mairie.

Par conséquent, en application de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme, votre demande fait l'objet d'une **décision tacite d'opposition**.

Fait à CRUZILLES LES MEPILLAT, le 30 juillet 2025
Le Maire, Dominique BOYER



Caractère exécutoire de la présente décision :

La présente décision est devenue exécutoire à compter du 09/07/2025.

Contrôle de légalité :

Le dossier et la décision ont été transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L2131-1 et 2 du code Général des Collectivités Territoriales, soit le : 30 juillet 2025

NB : L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite du projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (articles L.480-1 et suivants du code de l'urbanisme).